

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Procurations :

Votants :

L'an deux Mil vingt, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/11/2020

Présents : Mesdames & Messieurs, Françoise GALLET, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Patrice GALIANA Astrid JATOSTI, Nicolas NOTE, Lucy LYALL GRANT, Caroline BOYOT, Rosette AUGIER, Pascale GUILLET ; Charlotte CALLET

Absents :..

Procuration :

Secrétaire de séance : Rosette AUGIER

Objet : MOTION DE L'HOPITAL

Madame le Maire expose aux élus les difficultés d'accès aux soins médicaux sur notre territoire et sollicite l'ensemble du conseil municipal à prendre une motion de soutien pour l'hôpital local.

Elle donne lecture de la motion de soutien et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve cette proposition.

MOTION SANTE

Considérant les difficultés d'accès aux soins médicaux rencontrées par nombre d'habitants du pays de Beaume-Drobie ;

Considérant notre préoccupation quant aux risques d'aggravation de ces difficultés dans les années à venir au regard de la pyramide des âges des médecins installés sur notre territoire ;

Considérant les recrutements médicaux en cours au sein du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises dont la réussite est la condition pour pérenniser une offre hospitalière de proximité en médecine et SSR au service de la population de notre territoire ;

Appelle

L'ensemble des professionnels de santé à œuvrer à nos côtés et aux côtés de l'hôpital des Cévennes Ardéchoises afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins

Décide

De solliciter l'ARS, en accord avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, pour initier la mise en place d'un Contrat Local de Santé, outil qui permet de définir la politique de santé voulue sur notre territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Collectivité BUDGET PRINCIPAL LABOULE Exercice 2020

N° DM	Date	Objet	Montant
1	23/11/2020	Régularisations Comptables	
		21318 - Autres bâtiments publics	620 000,00
		2132 - Immeubles de rapport	40 000,00
		2151 - Réseaux de voirie	18 653,64
		TOTAL INVESTISSEMENT	678 653,64
		TOTAL DEPENSES	678 653,64
		238 - Avances versées sur comm.immo.corporelles	660 000,00
		238 - Avances versées sur comm.immo.corporelles	18 653,64
		TOTAL INVESTISSEMENT	678 653,64
		TOTAL RECETTES	678 653,64
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	678 653,64
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	678 653,64

Collectivité BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT LABOULE Exercice
2020

N° DM	Date	Objet	Montant
1	23/11/2020	Régularisations Comptables	
		21531 - Réseaux d'adduction d'eau	401,33
		TOTAL INVESTISSEMENT	401,33
		TOTAL DEPENSES	401,33
		238 - Avances&acomptes versés sur comm.immo.corporelles	401,33
		TOTAL INVESTISSEMENT	401,33
		TOTAL RECETTES	401,33
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	401,33
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	401,33

Votées à l'unanimité

Objets : REGULARISATIONS MISE EN PAIEMENT FACTURES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-10 000,00		
60611 (011) : Eau et assainissement	725,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	2 715,00		
60622 (011) : Carburants	2 042,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	2 000,00		
615231 (011) : Voiries	1 500,00		
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux	1 018,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Votée à l'unanimité

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE : Gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 : Vallées de la Beaume et de la Drobie

Madame le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2020.

Elle donne lecture de cette délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

III GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES

C DEVELOPPEMENT DURABLE

C 4 Biodiversité

Gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 : vallées de la Beaume et de la Drobie

Après en avoir débattu, Le conseil municipal, se prononce favorablement, à l'unanimité pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 12 novembre 2020.

OBJET : ENFOUISSEMENT DES LIGNES AU SERRE

Madame le Maire présente le projet d'enfouissement des lignes au quartier le SERRE et précise que cette délibération n'est pas obligatoire.

QUESTIONS DIVERSES :

S.C.O.T. : Schéma de Cohérence Territoriale

Madame le Maire informe les élus que le conseil communautaire a voté un avis favorable pour le maintien du SYMPAM. Notre P.L.U.I. est conforme au SCOT porté par le SYMPAM. Différend avec la ville d'AUBENAS qui refuse ce renouvellement. Lecture du communiqué de presse signé par Véronique LOUIS Conseillère Régionale Auvergne-Rhône-Alpes 1998-2010 et maire de St Maurice d'Ardèche d'Ibie de 2011-2020. Il serait souhaitable de maintenir le SYMPAM du moins SCOT.

Trésoreries :

Présentation du nouveau réseau de proximité des finances publiques de l'Ardèche.

Abris Bus : aides de la Région

La région propose de mettre à disposition un abri bus pour les enfants scolarisés, seul le socle restera à la charge de la commune. Ce projet sera élaboré avec ROCLES & VALGORGE.

Perte des récoltes « châtaignes » : dégrèvement d'impôt 2019 consultable en Mairie.

Adressage : la région prend à sa charge 50% du montant des frais.

M. Le Sous-Préfet en visite à LABOULE :

Visite de l'Episode et du Village par le Sous-Préfet. Il nous informe que les citernes d'eau pourront être subventionnées à hauteur de 40 % (2 citernes pour 2021). Une subvention à hauteur de 40% serait également allouée pour un projet d'aménagement d'aire de sport (à voir avec la commission en charge de ce projet).

Station d'Épuration :

Récupération des 22 000 €.

Demande de Terrains :

Maël & Sam s'installent en tant qu'agriculteurs pour l'élevage de brebis dans un but de revaloriser la laine. Ils ont besoin de terrains pour finaliser ce projet. Ce projet sera présenté à la commission agricole. Patrice GALIANA se propose de venir en mairie afin d'identifier les terrains susceptibles d'être mis en location.

Puis la séance est levée.